



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

RÈGLEMENT 2016-289

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 645 371 \$ ET UN EMPRUNT
DE 1 645 371 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À
L'ARÉNA**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil 7 novembre ajournée au 21 novembre 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE et pour ces motifs, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2016-289 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire effectuer des travaux de réfection de l'aréna selon l'estimé préparé par la firme Gestion de Projet FSG Inc. portant le numéro de dossier : 16-03, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par François Gélonas, cso en date du 29 novembre 2016, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 645 371 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 645 371 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ




N° de résolution
ou annotation

Avis de motion le 21 novembre 2016.
Règlement adopté en séance ordinaire le 5 décembre 2016.
Avis public annonçant la procédure d'enregistrement affichée le
6 décembre 2016.
Approuvé en procédure d'enregistrement le 13 décembre 2016.
Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire, le 25 janvier 2017.
Publié le 26 janvier 2017.
Entrée en vigueur le 26 janvier 2017.



Denis Laporte, Maire



Pierre Rondeau, directeur général
Et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE « A »

Gestion de Projet FSG

Budget-Planification-Gestion

MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION

RÉFECTION DE L'ARÉNA

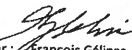
NOTRE DOSSIER : 16-03 Le 29 novembre 2016

1.0 Réfection de l'aréna	
1.1 Nouvelle dalle de béton	450 000,00 \$
1.2 Travaux sur les bandes de la patinoire	144 185,00 \$
1.3 Travaux de la couverture (nouvelle)	521 700,00 \$
1.4 Déshumidification de l'aréna	40 000,00 \$
1.5 Travaux de peinture et nettoyage	40 000,00 \$
1.6 Revêtement de plancher dans les chambres des joueurs	48 960,00 \$
1.7 Système solaire pour la fonte de la neige (surfaceuse)	15 080,00 \$

Sous-total	1 259 925,00 \$
Frais d'ingénierie et de gérance	90 820,00 \$
Imprévus	80 324,00 \$

Sous-total	1 431 069,00 \$
T.P.S. 5%	71 553,45 \$
T.V.Q. 9,975%	142 749,13 \$

TOTAL DE L'ESTIMATION	1 645 371,58 \$

Préparé par : 
François Gélinas, cso
Ingénieur retraité (ancien membre OIQ#49450)

Gestion de projet FSG Inc.
1423 Ludger Duvernay, Joliette, Qc, Canada, J6E 3Z1
Tel.: 450.752.7080
fge@fsg.com

Page 1 sur 2

Gestion de Projet FSG

Budget-Planification-Gestion

MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION

RÉFECTION DE L'ARÉNA

NOTRE DOSSIER : 16-03 Le 29 novembre 2016

1.0 Réfection de l'aréna	
Description	Quantité Prix unitaire Prix global
1.1 Nouvelle dalle de béton <small>(voir annexe 1 : devis préparé par Bâtiments AMB en 2013, page 20) Lien pour le devis</small>	1 450 000 \$ 450 000 \$
1.2 Travaux sur les bandes de la patinoire <small>(voir en annexe, budget fourni par entrepreneur spécialisé en patinoires, option # 2) Lien en référence à l'information</small>	1 144 185 \$ 144 185 \$
1.3 Travaux de la couverture (nouvelle)	
1.3.1 Budget de l'architecte	1 500 000 \$ 500 000 \$
1.3.2 Service de l'architecte <small>Documents de l'architecte</small>	1 21 700 \$ 21 700 \$
1.4 Déshumidification de l'aréna <small>(Note : nous avons ajusté le prix pour tenir compte des exclusions du budget de l'ingénieur) Lien pour le budget</small>	4 10 000 \$ 40 000 \$
1.5 Travaux de peinture et nettoyage	
1.5.1 Travaux de mobilisation :	1 5 500 \$ 5 500 \$
1.5.2 Retombée d'aluminium #1 :	1 3 500 \$ 3 500 \$
1.5.3 Cloisons de bois architecturaux #3 :	1 14 250 \$ 14 250 \$
1.5.4 Surfaces de métaux ferreux # 5 :	1 4 250 \$ 4 250 \$
1.5.5 Plancher de béton du hall # 8 : <small>(Les items ont été enlevés ou ajustés pour tenir compte des travaux globaux. Par exemple, le système 8 est réduit pour tenir compte des travaux de revêtement non prévus lors de l'établissement du budget.) Devis et budget de peinture</small>	1 12 500 \$ 12 500 \$
1.6 Revêtement de plancher dans les chambres <small>Prix budgétaire du fournisseur</small>	2 880 17 \$ 48 960 \$
1.7 Système solaire pour la fonte de la neige	
1.7.1 Le système solaire <small>Soumission du fournisseur</small>	1 11 888 \$ 11 888 \$
1.7.2 Système de recirculation <small>(Note : pompe, filtreur et tuyauterie)</small>	1 3 192 \$ 3 192 \$
Sous-total	
Travaux de gérance de projet	265 80 \$ 21 220 \$
Frais d'ingénierie	580 120 \$ 69 600 \$
Travaux imprévus +/- 6%	

Total pour le projet	1 431 069 \$

Gestion de projet FSG Inc.
1423 Ludger Duvernay, Joliette, Qc, Canada, J6E 3Z1
Tel.: 450.752.7080
fge@fsg.com

Page 2 sur 2